



**CÉAS de la Mayenne**  
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère  
53000 Laval  
Tél. 02 43 66 94 34  
Mél. ceas53@orange.fr  
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par  
messagerie électronique aux seuls  
adhérents du CÉAS.

**Contributeurs pour ce numéro :**  
Claude Guioillier,  
Nathalie Houdayer.



## Économie

### Une nouvelle baisse en 2014 des entrées en apprentissage dans le secteur privé

**Avec 265 000 nouveaux contrats d'apprentissage en 2014 dans le secteur privé, c'est une nouvelle baisse qui est enregistrée (- 3 %), moindre cependant que celle observée l'année précédente (- 8 %) (1).**

Entre 2003 et 2008, l'apprentissage connaissait une hausse annuelle de 5 % en moyenne. Entre 2008 et 2012, après le coup d'arrêt lié à la crise, les entrées en apprentissage étaient globalement stables (290 000 par an). Les chiffres de 2014 se retrouvent au niveau de ceux de 2005.

Pour les formations préparant à un diplôme de niveau V, la diminution est de 5 % en 2014 et de 11 % en 2013 ; pour celles préparant à un diplôme de niveau IV, la diminution est respectivement de 6 % et de 10 %. En revanche, les effectifs dans l'enseignement supérieur sont de nouveau à la hausse en 2014 (+ 3 %). En près de vingt ans, le poids de l'enseignement supérieur dans l'apprentissage est ainsi passé de 6 % à 34 %.

Entre 2013 et 2014, la baisse est particulièrement forte dans la construction (- 12,2 %) À elle seule, précise la Dares, elle explique le recul des entrées en apprentissage en 2014. Par secteur d'activité, la baisse est plus faible dans l'industrie (- 2,3 %) et, surtout, dans le tertiaire (- 0,7 %).

En 2014, le tertiaire emploie 58 % des apprentis, devant l'industrie (22 %) et la construction (17 %). Les entreprises de moins de cinq salariés ont recruté 37 % des apprentis, mais ce sont celles où la baisse est la plus forte (- 7,1 %).

Toujours en 2014, les deux tiers des apprentis sont des hommes et, donc, un tiers des femmes, préparant le plus souvent un métier dans les services (77 %).

En outre, si 31,5 % n'ont aucun diplôme ni titre professionnel, 20 % sont titulaires d'un diplôme de niveau I à III et 26 % ont déjà un bac ou un brevet professionnel.



## Société

### Égalité entre les femmes et les hommes : une accélération progressive du droit

Dans ses *Regards sur la parité (2012)*, l'Insee observe que l'égalité législative entre les femmes et les hommes connaît une accélération progressive sur deux siècles, en particulier concernant les rôles au sein de la famille, le monde du travail et les engagements politiques.

Alors que le Code civil de 1804 consacre l'incapacité juridique totale de la femme mariée, des lois du XIX<sup>e</sup> siècle favorisent l'accès des jeunes filles à l'enseignement. Par exemple, en 1850, la loi

(1) – Élise Pesonel et Odile Mesnard, « L'apprentissage en 2014 – Une moindre baisse qu'en 2013 », in *Dares Analyzes* n° 57 de juillet 2015 (12 pages). La Dares est la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques ; elle dépend du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Aux 265 000 contrats du secteur privé, il convient d'ajouter les 8 700 contrats du secteur public. Notre synthèse porte uniquement sur le secteur privé.

Falloux rend obligatoire la création d'une école de filles dans toutes les communes de plus de 800 habitants.

Si elles ne concernent pas directement l'égalité entre les femmes et les hommes, la loi Neuwirth sur la contraception (1967) et la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse (1975) permettent aux femmes de disposer d'une plus forte maîtrise sur leur vie personnelle et familiale. Les avancées restent longues et difficiles. La loi Neuwirth ne lève pas l'interdiction de toute publicité sur la contraception en dehors des revues médicales et il faudra attendre quatre ans (1971) pour les décrets d'application. Quant à la loi Veil, elle est votée à titre provisoire pour cinq ans et il faut attendre 1979 pour disposer d'une loi définitive, puis 1982 pour le remboursement par la Sécurité sociale.

**Dans le champ familial**, l'autorité « parentale » remplace en 1970 l'autorité « paternelle ». La notion de chef de famille est supprimée et les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille. En 1993, une loi pose le principe de l'autorité parentale conjointe à l'égard de tous les enfants (légitimes ou naturels) et ce, quelle que soit la situation de leurs parents (mariage, séparation, divorce).

**Dans le champ du travail**, la femme peut exercer une

activité professionnelle sans l'autorisation de son mari, mais seulement en 1965. En 1972, une loi établit l'égalité de la rémunération entre les femmes et les hommes ayant la même activité professionnelle et avec la même qualification et la même ancienneté. Se développe alors la lutte contre les discriminations, à l'embauche et au travail, notamment en fonction du sexe (cf. loi du 11 juillet 1975).

**En politique**, le chemin de l'égalité est également très long. On peut le faire débuter en 1944 : les femmes obtiennent le droit de voter et d'être éligible. En 1974, le Gouvernement se dote d'un secrétariat d'État à la condition féminine, et en 1981, d'un ministère des Droits de la femme. En 1991, Édith Cresson est la première femme nommée Premier ministre (il n'y a eu que des hommes depuis). Il faut attendre la loi du 6 juin 2000 pour poser le principe de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Dorénavant, quand la loi fixe des obligations de parité, on arrive à une quasi égale répartition des postes.

C'est en 1946 – il y aura 70 ans en 2016 – que le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, mais il reste bien du chemin à parcourir, encore aujourd'hui.



## À vos agendas

### Ce 6 novembre, à Louverné Conférence sur les papillons mayennais

Ce vendredi 6 novembre, à 20 h, à Louverné (Espace Renoir), Mayenne Nature Environnement (MNE) organise une conférence sur les papillons de la Mayenne. Seront présents les auteurs de l'ouvrage *Papillons de la Mayenne*, édité par l'association et qui paraîtra en novembre (30 euros).



Photo : MNE

Un diaporama permettra de se « familiariser avec les espèces les plus connues, de découvrir leur biologie, d'envisager de créer un refuge à papillons... ou tout simplement d'admirer la beauté de ces insectes ».

Ouvert à tous. Tél. 02 43 02 97 56 (MNE).

### Le 19 novembre, à Laval Dispositif expérimental « Job Coach 53 »

Le jeudi 19 novembre, à 14 h, à la Fédération du Crédit Mutuel, 43 boulevard Volney, à Laval, table ronde sur le thème : « Lever les obstacles à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap par déficience intellectuelle ou troubles psychiques – la parole aux entreprises ». Cette table ronde est organisée à l'occasion du lancement du projet expérimental « Job coach 53 » (Geist 21). Thématiques successivement abordées : éléments de contexte sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ; attentes et ambitions des entreprises pour l'insertion dans l'industrie ; présentation du dispositif « Job coach 53 » ; dimensions nationales de l'expérimentation.

Inscription obligatoire avant le 13 novembre : [contact@jobcoach53.fr](mailto:contact@jobcoach53.fr)



« Combien faudra-t-il de cadavres d'enfants venant s'échouer sur nos plages avant de réagir ? À combien d'appels à l'aide resterons-nous silencieux ? "La sociologie ne vaut pas une heure de peine si elle ne sert à améliorer le sort des hommes", a écrit Émile Durkheim. À quoi bon les sciences humaines, leur pouvoir réflexif, leurs principes et leurs valeurs – l'égalité, la liberté, le vivre-ensemble, l'empathie, la reconnaissance, l'attachement, le don et le contre-don, la solidarité, le lien social, l'humanisme, l'éthique – si nous restons silencieux et inactifs quand des milliers de gens viennent frapper à notre porte ? Les sciences n'ont-elles pas un devoir d'humanité ? »

Jean-François Dortier, « Réfugiés. Peut-on rester sans rien faire ? » (éditorial), *Sciences Humaines* n° 275 de novembre 2015.